



LES RELAIS PETITE ENFANCE



Missions - Fonctionnement
Règles de vie



Sommaire

Missions des relais petite enfance	3
Accueils-jeux	4
Charte des temps d'accueils-jeux	6
Informations pratiques	7



Les relais petite enfance sont des structures municipales sectorisées. Les équipes sont constituées d'une directrice et d'une accueillante. Elles sont, soit éducatrice de jeunes enfants, soit auxiliaire de puériculture.

MISSIONS DES RELAIS PETITE ENFANCE

INFORMATION ET ACCOMPAGNEMENT DES FAMILLES

Les relais informent les familles sur l'offre d'accueil existante sur le territoire. Ils les accompagnent dans le choix du mode d'accueil le plus adapté à leurs besoins et dans l'appropriation de leurs droits et obligations de parents-employeurs.

Ils proposent :

- des informations globales (les différents modes d'accueil, leurs caractéristiques et leurs coûts) ;
- une orientation vers des partenaires adaptés ;
- des réponses personnalisées ;
- un accompagnement individuel.

ACCOMPAGNEMENT DES ASSISTANT·E·S MATERNEL·LE·S ET DES GARDES D'ENFANTS À DOMICILE

Au sein des relais, les assistant·e·s maternel·le·s agréées par le Département et les gardes d'enfants à domicile peuvent, à leur demande, bénéficier d'un accompagnement autour de leur métier.

Les relais leur offrent un cadre pour échanger sur leurs pratiques professionnelles ainsi que sur leurs possibilités d'évolution de carrière.

Ils proposent :

- des accueils-jeux animés par les professionnel·le·s du relais, qui permettent aux assistant·es maternel·le·s et gardes d'enfants à domicile de partager leurs expériences, de rompre leur isolement et de se questionner sur leurs pratiques professionnelles ;
- des projets culturels et artistiques ;
- des réunions autour des pratiques professionnelles ;
- des prêts de livres et de magazines ;
- de l'information sur les différentes modalités d'exercice de la profession d'assistant·e maternel·le et de garde d'enfants à domicile (pédagogique, juridique, formation...)



ACCUEILS-JEUX

Les relais proposent des accueils-jeux dans un espace dédié aux enfants de 0 à 4 ans. Ce lieu est aménagé de manière à favoriser le jeu libre et l'autonomie des enfants, qui restent sous la responsabilité de leur assistant·e maternel·le ou garde d'enfants à domicile.

Ces temps s'inscrivent dans le cadre d'un projet éducatif établi par le relais et en cohérence avec la charte nationale du jeune enfant. Ils se déroulent les matins de 9h30 à 12h et certains après-midis de 15h30 à 17h15.

Pour garantir la qualité de l'accompagnement, le relais organise les accueils-jeux en proposant, à un nombre de professionnel·le·s limité, des rendez-vous réguliers (entre un et deux rendez-vous par mois).

COMMENT FRÉQUENTER LES ACCUEILS-JEUX POUR LA PREMIÈRE FOIS

Le·la professionnel·le contacte son relais de secteur afin de convenir d'un rendez-vous, au cours duquel l'équipe du relais présente le lieu, le fonctionnement des accueils-jeux et les missions des relais. En fonction du contexte, le rendez-vous est organisé avec les parents employeurs, qui signent une autorisation de fréquentation.

FRÉQUENTATION DES ACCUEILS-JEUX

Les assistant·e·s maternel·les ou les gardes d'enfants à domicile contactent le relais afin d'indiquer leur volonté de participer aux accueils-jeux. En fonction des places disponibles, des rendez-vous leur sont proposés, une fois la période de familiarisation terminée et lorsque l'enfant a développé un lien sécurisant avec le·la professionnel·le, au bout de quatre semaines minimum.

Chacun·e arrive et repart selon les rythmes et besoins des enfants. Pour leur bien-être, aucune séparation, ni retrouvailles avec les parents ne sont possibles au relais.

En cas de désistement, les professionnel·le·s doivent prévenir le plus tôt possible le relais, par mail ou par téléphone.

RÈGLES DE VIE PENDANT LES ACCUEILS-JEUX

Responsabilité

Les enfants restent sous la responsabilité de leur assistant·e maternel·le ou de leur garde d'enfants à domicile et, si nécessaire, il est préférable de laisser ce·tte dernier·ère intervenir auprès des enfants qu'il·elle accueille.

État de santé des enfants

Pour le bien-être des enfants, et afin de limiter d'éventuelles contagions, leur état de santé doit être compatible avec un accueil collectif.

Téléphone portable

Afin de faciliter les échanges entre professionnel·le·s et d'accompagner au mieux l'enfant dans son développement, il est demandé de ne pas utiliser le téléphone pendant les temps d'accueil au relais.

Photos

Afin de respecter les enfants dans leurs expériences et découvertes, les photos ne sont pas autorisées durant les accueils-jeux.

Bijoux

Le port des bijoux (adultes et enfants) est interdit durant les accueils-jeux (risque d'ingestion, blessures...).

Confort des enfants

Afin de favoriser le développement de l'enfant, leurs sensations et leur équilibre, les pieds nus sont préconisés.

Rangement

Il est demandé de participer au rangement en fin d'accueils-jeux. Les professionnel·le·s doivent se munir du nécessaire pour le change.



CHARTRE DES TEMPS D'ACCUEIL-JEUX

L'équipe des relais et les professionnel·le·s présent·e·s garantissent la qualité de l'accueil pour le bien-être des enfants. Chaque adulte veille à la sécurité physique et affective des enfants, au respect de leur rythme et de leurs besoins. Dans cet objectif, il s'engage à respecter chaque enfant à travers ses jeux, ses expériences, ses découvertes.

COMMUNICATION

- S'adresser à l'enfant en se mettant à sa hauteur.
- Parler doucement et employer un langage adapté.
- Nommer l'enfant par son prénom.
- Verbaliser son action avant d'intervenir auprès de l'enfant.
- Ne pas porter de jugement sur l'enfant et sa famille.
- Respecter le secret professionnel.

ACCOMPAGNEMENT

- Permettre à l'enfant de choisir librement son jeu.
- Avoir une attitude rassurante et convenante.
- Faire confiance à l'enfant.
- Respecter ses émotions et sa façon de les exprimer.
- Respecter l'individualité de chaque enfant dans le groupe.
- Valoriser et encourager l'enfant.
- Laisser les doudous ou tétines à disposition.

ÉVEIL

- Permettre à l'enfant d'exprimer sa créativité et son imagination.
- Permettre à l'enfant d'inventer son propre jeu.
- Laisser l'enfant prendre son temps pour expérimenter.
- Proposer, mais ne jamais forcer.
- Ne pas obliger l'enfant à partager un jeu, un jouet.
- Aider à faire seul.

Au relais petite enfance, l'identité, la culture, l'histoire de chacun sont reconnues et respectées afin de garantir le « **vivre ensemble** ».



INFORMATIONS PRATIQUES

Les relais petite enfance reçoivent les familles et les professionnel-le-s uniquement sur rendez-vous, individuels ou collectifs.

L'organisation des relais ne permet pas une réponse en temps réel des appels. Le téléphone est souvent sur répondeur, il est donc important de laisser un message afin d'être rappelé, voire préférable de contacter les relais par mail.

Relais Pauline-Kergomard

32 bis, rue Robespierre

01 71 89 29 71

relaiskergomard@montreuil.fr

Du lundi au vendredi

de 9h à 13h et de 14h à 17h30

Relais Sur le toit

7, rue des Lumières

01 71 86 28 64

relaissurletoit@montreuil.fr

Du lundi au vendredi

de 9h à 13h et de 14h à 17h30

Relais Boissière

129, rue Édouard-Branly

01 71 86 29 48

relaisboissiere@montreuil.fr

Du lundi au vendredi

de 9h à 13h et de 14h à 17h30





Pour en savoir plus :
visitez notre site